



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 6030 du 20/01/2017

Label européen des langues - Appel à projets 2017

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

Libre confessionnel

Libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental,
secondaire, supérieur, promotion
sociale

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

du 20 janvier 2017 au 8 mars
2017

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 8 mars 2017 à midi

Voir dates figurant dans la
circulaire

Mot-clé :

Label européen des Langues 2017

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale.

Pour information :

- Aux Pouvoirs organisateurs ;
- Aux inspecteurs de l'enseignement ;
- Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Préfets et coordonnateurs de zone.

Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général
Administration : Secrétariat général

Personnes de contact

Service ou Association : Direction des Relations Internationales, Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
SCHREUER Bernadette	02 413 29 68	Bernadette.schreuer@cfwb.be

Bruxelles, le 11 janvier 2017

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint les informations pratiques permettant à votre organisme de participer au concours « Label européen des langues », Appel 2017.

Pour mémoire, le Label européen des langues, co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation, l'AEF-Europe et Epale, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Pour 2017, les projets devront répondre à au moins une des priorités suivantes, à savoir les deux priorités européennes :

- "Des établissements scolaires et des classes multilingues : s'ouvrir à la diversité dans les établissements scolaires" ;
- "Une société favorable aux langues – l'apprentissage informel des langues" ;

et la priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- "Les initiatives et dispositifs innovants permettant aux immigrés d'acquérir les compétences linguistiques et culturelles à des fins d'insertion socio-professionnelles".

Les associations d'insertion socio-professionnelles et les mouvements de jeunesse seront également éligibles.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les projets **déjà en cours de réalisation ou terminés** seront éligibles.

Il est à souligner que, **l'octroi du Label sera accompagné d'un prix** permettant l'achat de matériel pédagogique.

J'attire également votre attention sur le fait que la date limite de remise des projets a été fixée au **8 mars 2017, à midi au plus tard**, selon les modalités énoncées dans les deux documents ci-joints.

La cérémonie de remise des Labels aura lieu le **10 mai 2017** au BIP, Place Royale à Bruxelles.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor

ANNEXES A LA CIRCULAIRE



Label européen des langues

LABEL EUROPEEN des LANGUES
FORMULAIRE DE CANDIDATURE
pour la Fédération Wallonie-Bruxelles
Sélection 2017

Envoyez votre candidature **dactylographiée** à :

bernadette.schreuer@cfwb.be *sous format électronique*

ET

Direction des Relations Internationales

Concours Label européen des langues

à l'attention de

Bernadette SCHREUER

Bureau 6A001

44 Boulevard Léopold II

1080 Bruxelles

Sous format papier, signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme avec les annexes éventuelles (DVD, Cdrom, livret, ...)

pour le **8 mars 2017, à midi** (dates du courriel et de la poste faisant foi)



1. Renseignements pratiques

Nom complet de l'établissement/du centre de formation/de l'association/de l'organisme/de la personne	
Nom du représentant légal	
Type : public / privé/ associatif	
Taille (nombre de personnes)	
Public : primaire/ secondaire/enseignement supérieur/adultes /tous publics/autres (préciser)	
Rue	
Code postal - localité	
Numéro de téléphone Numéro de fax	
Email	
Site Internet	

Promoteur du projet :

Nom - Prénom	M. / Mme.	
Titre et fonction		
Numéro de téléphone Numéro de portable		
Email		

2. Le projet

1. Titre du projet

--

2. Résumé du projet (Veuillez fournir une description claire et concise de votre projet – objectifs, activités et résultats - **100 mots maximum**). Ce descriptif peut être utilisé par la DRI et/ou la Commission Européenne à des fins de publication.

Résumé du projet en anglais (en cas de sélection, pour la publication ultérieure sur le site européen du Label européen des langues)

3. Langue(s) concernée(s)

4. Public bénéficiaire (âge, niveau d'études, expériences d'apprentissage préalables, contexte, ...) + nombre de bénéficiaires

5. Contexte, motivations et objectifs pédagogiques du projet

6. Partenaires éventuels au niveau national et/ou international

Décrivez leur rôle, le cas échéant

7. Déroulement du projet

Phases, activités organisées, méthodologie, outils pour atteindre les objectifs

8. Résultats et productions

Impact sur les bénéficiaires et les enseignants + **production(s)** concrète(s)
(CD-ROM, DVD, brochure, site web, cours en ligne...)

Joindre toute annexe ou lien utiles

9. Diffusion des résultats/productions

10. En quoi votre projet correspond-il aux critères suivants ?

Pour plus de détails, voir l'appel à projets en annexe.

Votre projet est :

a) une initiative comportant une réelle **valeur ajoutée**

Le projet apporte une valeur ajoutée dans le contexte national en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues. Expliquez comment vous avez évalué les résultats de votre projet.

b) une initiative **stimulante**

Le projet mobilise apprenants et enseignants.

c) une initiative **originale et créative**

Le projet introduit des démarches pédagogiques innovantes en adéquation avec les besoins spécifiques des apprenants.

d) une initiative à **dimension européenne**

Elle s'adapte à la diversité linguistique et contribue au rapprochement entre les cultures, présentes en Europe.

e) Une initiative **transférable**

Elle peut servir de modèle pour d'autres projets, dans d'autres contextes

11. En quoi votre projet répond à une ou plusieurs des trois priorités suivantes (européenne et/ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Les initiatives et dispositifs innovants permettant aux immigrés d'acquérir les compétences linguistiques et culturelles à des fins d'insertion socio professionnelle
- Des établissements scolaires et des classes multilingues : s'ouvrir à la diversité dans les établissements scolaires
- Une société favorable aux langues - l'apprentissage informel des langues

Expliquez :

Les initiatives et dispositifs innovants permettant aux immigrés d'acquérir les compétences linguistiques et culturelles à des fins d'insertion socio professionnelle

Vu la crise migratoire que connaît l'Europe et le manque de dispositifs pouvant répondre de manière ciblée aux besoins de formation de ces populations, la priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Label européen des langues porte sur les projets qui encouragent des pratiques innovantes en matière de formation linguistique, afin d'offrir aux migrants des formations individualisées et de leur permettre ainsi de s'insérer dans le monde professionnel rapidement.

Il est en effet nécessaire d'évaluer le potentiel d'apprentissage de chaque apprenant et d'adapter le contenu des formations linguistiques à leurs besoins personnels et professionnels. C'est ainsi que certaines formations linguistiques doivent être axées davantage sur la langue orale et les langues métiers.

Les projets ayant été sélectionnés pour le Label européen des langues pourraient inventorier les bonnes pratiques en la matière.

Des établissements scolaires et des classes multilingues : s'ouvrir à la diversité dans les établissements scolaires

Les établissements scolaires et les classes multilingues sont linguistiquement et culturellement de plus en plus hétérogènes. Les enseignants et les élèves peuvent avoir des appartenances linguistiques et culturelles distinctes et ne pas forcément partager une même langue ou une même culture; il se peut qu'une partie ou la totalité des élèves doivent apprendre la langue d'enseignement et pour ce faire qu'ils aient besoin d'un soutien supplémentaire. Quelques exemples: établissements scolaires accueillant de nouveaux arrivants : migrants ou réfugiés; établissements scolaires d'enseignement bilingue, où les cours sont donnés dans deux langues; établissements scolaires internationaux; établissements scolaires accordant une place aux langues régionales, minoritaires ou autochtones.

Les classes multilingues constituent une réalité de plus en plus tangible dans les pays de l'UE: de plus en plus d'élèves ont une langue maternelle autre que la langue principale d'enseignement à l'école. La situation peut être très différente d'un État membre de l'Union européenne à l'autre, et les compétences et l'expérience concernant la façon de soutenir au mieux les établissements scolaires et les classes multilingues peuvent varier considérablement. L'immigration à grande échelle est un phénomène relativement récent dans de nombreuses régions d'Europe, et il est important que la culture pédagogique s'adapte à différentes manières de soutenir l'apprentissage des langues.

La multiplicité des langues présentes en classe, engendrée par le multilinguisme des enfants, représente un défi de taille pour les enseignants et les chefs d'établissement, mais aussi un atout potentiel. Les enseignants ont besoin de formation spécifique et de soutien supplémentaire pour former les élèves qui apprennent la langue de l'école en tant que deuxième langue.

À l'heure actuelle, il existe des exemples de bonnes pratiques dans toute l'Europe, et la diffusion de ces connaissances pourrait profiter au corps enseignant dans son ensemble. Moyennant une utilisation appropriée, les classes multilingues peuvent déboucher sur une sensibilisation linguistique accrue pour tous, peuvent aider les enfants à apprendre d'autres langues et aussi faire naître chez eux une attitude ouverte et curieuse envers la diversité culturelle.

Cette priorité est axée sur le secteur de l'éducation formelle et englobe également le multilinguisme et l'apprentissage des langues dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle (EFP).

Les projets ayant été sélectionnés pour le Label européen des langues pourraient inventorier les bonnes pratiques relatives aux établissements scolaires/classes multilingues qui valorisent la diversité et le dialogue interculturel et encouragent le multilinguisme, où la diversité linguistique est utilisée comme ressource pour l'apprentissage des langues, qui favorisent des programmes adaptés de perfectionnement professionnel des enseignants.

Une attention particulière pourrait être accordée aux mesures d'aide aux enfants qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement. Tous les enfants devraient bénéficier de chances égales de se réaliser à l'école, et la maîtrise de la langue d'enseignement est une condition sine qua non à cet égard.

Une société favorable aux langues - l'apprentissage informel des langues

Une «société favorable aux langues» désigne un environnement social où l'on œuvre en faveur de l'apprentissage des langues et de la compréhension interculturelle et où le multilinguisme est encouragé et considéré comme un élément positif. Les besoins des locuteurs de toutes les langues sont pleinement respectés, et la diversité linguistique est présentée comme un atout pour une société inclusive et pour le développement économique. Chaque communauté en Europe peut devenir plus favorable aux langues en profitant davantage des possibilités qui lui sont offertes d'entendre et de voir d'autres langues, en respectant toutes les langues présentes dans la communauté, ce qui contribue à améliorer l'apprentissage des langues et la sensibilisation interculturelle.

Il existe de nombreuses manières de parvenir à cet objectif: tirer parti des compétences des citoyens plurilingues; l'échange d'étudiants, etc.; utiliser des sous-titres au cinéma et à la télévision; se servir de l'impact des médias pour exposer les citoyens à d'autres langues et cultures; promouvoir des projets axés sur l'apprentissage intergénérationnel ou le tourisme ou encore des projets transfrontaliers, etc.

L'apprentissage informel joue un rôle important dans la promotion d'une société favorable aux langues. L'apprentissage informel constitue le champ le plus important de l'ensemble des apprentissages que chacun d'entre nous intègre jour après jour. L'apprentissage des langues se déroule dans le milieu familial, en regardant la télévision ou en utilisant les médias en ligne, par l'exposition à son environnement, par la lecture de journaux et de livres, en écoutant la radio ou en regardant un film à la télévision ou au cinéma, par des interactions avec des locuteurs d'autres langues ou l'emploi des nouvelles technologies et des ressources en ligne.

Les projets du Label pourraient recenser et encourager ce type de pratiques et de mesures visant à encourager l'apprentissage informel des langues et à promouvoir une société favorable aux langues. Les projets devraient présenter des moyens innovants d'apprendre les langues de manière informelle à tout âge. Ils devraient se baser sur les cadres informels et les ressources informelles disponibles, les nouveaux médias, les ressources en ligne, les communautés de pratique, etc.; ils pourraient cibler l'apprentissage en famille ou en communauté ou l'apprentissage intergénérationnel. Les contributions pourraient englober un large éventail d'acteurs: éducation permanente, hôpitaux, prisons, médias, maisons de quartier et musées, autorités locales et régionales.

Déclaration

**“Je, soussigné(e) *promoteur du projet* – (titre :
.....), certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à l’obtention du Label européen des langues - session 2017 - sont, à ma connaissance, exactes.”**

A:

Le:

Nom et fonction:

Signature:

“Je, soussigné(e), *représentant(e) légal(e)* de l’institution candidate, certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à l’obtention du Label Européen des Langues - session 2017 - sont, à ma connaissance, exactes.”

A:

Le:

Nom et fonction:

Signature:

Cachet de l’établissement:

(non applicable en cas de candidature individuelle)

Les signatures et le cachet doivent être originaux

Label européen des langues

CONCOURS 2017

Le Label européen des langues est une initiative de la Commission européenne et est co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation, l'AEF-Europe et Epale afin de valoriser et d'encourager des initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il récompense les nouvelles approches dans le domaine de l'enseignement des langues, participe à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

En soutenant les initiatives innovantes à l'échelle locale et nationale, le Label cherche à améliorer la qualité de l'enseignement linguistique en Europe.



**LE LABEL EUROPÉEN DES
LANGUES SOUTIENT VOTRE
INITIATIVE !**

› Vous développez un projet innovant dans le domaine de l'apprentissage des langues¹ et vous souhaitez le partager ?

› Votre projet contribue à améliorer les compétences linguistiques de vos apprenants² ?

Qui peut participer ?

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues.

Sont concernées: les initiatives innovantes émanant des établissements scolaires (enseignement scolaire et enseignement supérieur), des organismes d'éducation ou de formation, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socio-professionnelle et les mouvements de jeunesse.

Cette année, le concours est ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection, et pour autant que ces initiatives personnelles aient été mises en œuvre en dehors du cadre de tout organisme ou établissement auquel l'individu appartient.

Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial ou les initiatives individuelles.

Sélection des lauréats et remise des Labels

Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts dans le courant du mois d'avril 2017. La cérémonie officielle aura lieu au **BIP à Bruxelles le 10 mai 2017**.

Prix: Remise des Labels, certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique.

Visibilité et valorisation des projets: tous les projets labélisés seront diffusés et valorisés sur les sites de la Commission européenne et de l'AEF-Europe.

Les projets labélisés pourront utiliser le logo dans leur communication, en indiquant l'année d'obtention du Label.

Comment participer ?

Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur www.dri.cfwb.be rubrique « Label européen ».

Votre dossier devra être obligatoirement dactylographié et envoyé sous format électronique à bernadette.schreuer@cfwb.be ainsi que sous format papier, signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme avec les annexes éventuelles (DVD, Cdrom, livret, ...) à :

Direction des Relations Internationales
Concours Label européen des Langues
à l'attention de
Bernadette SCHREUER
Bureau 6A001
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles

pour le **8 mars 2017**, à midi au plus tard (dates du courriel et de la poste faisant foi).

Critères de sélection

L'accent sera mis sur des projets terminés et/ou en cours de réalisation mettant en œuvre le ou les critères suivants :

1. Les initiatives doivent apporter une valeur ajoutée dans le contexte national, en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues.
2. Les initiatives doivent motiver aussi bien les apprenants que les enseignants, rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et les inciter à améliorer leurs compétences linguistiques.
3. Les initiatives doivent être originales et créatives. Elles doivent introduire des démarches pédagogiques jusque-là inconnues, tout en veillant à ce que celles-ci soient adaptées aux apprenants concernés.
4. Les initiatives doivent insister sur la dimension européenne. Elles doivent s'adapter à la diversité linguistique de l'Europe et se servir de cet atout, en établissant par exemple des contacts de part et d'autre des frontières nationales. En développant les compétences linguistiques, elles doivent activement participer au rapprochement entre les cultures présentes en Europe.
5. Les initiatives sont transférables. Elles peuvent être une source d'inspiration pour de nouvelles initiatives linguistiques dans d'autres institutions, d'autres contextes, d'autres langues, pour d'autres groupes cibles et dans d'autres pays.

¹ La dénomination « apprentissage des langues » couvre toutes les formes d'éducation et de formation : enseignements obligatoire et supérieur, enseignement de promotion sociale, formations professionnelle, personnelle, formelle et non formelle.

² Le terme « apprenant » réfère tant aux élèves de l'enseignement obligatoire, aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux apprenants adultes de la formation formelle ou non formelle, qu'aux jeunes inscrits dans une association d'insertion professionnelle ou un mouvement de jeunesse.

En outre, les projets doivent répondre à au moins une des **trois priorités** suivantes (européenne et/ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

Les initiatives et dispositifs innovants permettant aux immigrés d'acquérir les compétences linguistiques et culturelles à des fins d'insertion socio professionnelle

Vu la crise migratoire que connaît l'Europe et le manque de dispositifs pouvant répondre de manière ciblée aux besoins de formation de ces populations, la priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Label européen des langues porte sur les projets qui encouragent des pratiques innovantes en matière de formation linguistique, afin d'offrir aux migrants des formations individualisées et de leur permettre ainsi de s'insérer dans le monde professionnel rapidement.

Il est en effet nécessaire d'évaluer le potentiel d'apprentissage de chaque apprenant et d'adapter le contenu des formations linguistiques à leurs besoins personnels et professionnels. C'est ainsi que certaines formations linguistiques doivent être axées davantage sur la langue orale et les langues métiers.

Les projets ayant été sélectionnés pour le Label européen des langues pourraient inventorier les bonnes pratiques en la matière.

Des établissements scolaires et des classes multilingues : s'ouvrir à la diversité dans les établissements scolaires

Les établissements scolaires et les classes multilingues sont linguistiquement et culturellement de plus en plus hétérogènes. Les enseignants et les élèves peuvent avoir des appartenances linguistiques et culturelles distinctes et ne pas forcément partager une même langue ou une même culture; il se peut qu'une partie ou la totalité des élèves doivent apprendre la langue d'enseignement et pour ce faire qu'ils aient besoin d'un soutien supplémentaire. Quelques exemples: établissements scolaires accueillant de nouveaux arrivants: migrants ou réfugiés; établissements scolaires d'enseignement bilingue, où les cours sont donnés dans deux langues; établissements scolaires internationaux; établissements scolaires accordant une place aux langues régionales, minoritaires ou autochtones.

Les classes multilingues constituent une réalité de plus en plus tangible dans les pays de l'UE : de plus en plus d'élèves ont une langue maternelle autre que la langue principale d'enseignement à l'école. La situation peut être très différente d'un État membre de l'Union européenne à l'autre, et les compétences et l'expérience concernant la façon de soutenir au mieux les établissements scolaires et les classes multilingues peuvent varier considérablement. L'immigration à grande échelle est un phénomène relativement récent dans de nombreuses régions d'Europe, et il est important que la culture pédagogique s'adapte à différentes manières de soutenir l'apprentissage des langues.

La multiplicité des langues présentes en classe, engendrée par le multilinguisme des enfants, représente un défi de taille pour les enseignants et les chefs d'établissement mais aussi un atout potentiel. Les enseignants ont besoin de formation spécifique et de soutien supplémentaire pour former les élèves qui apprennent la langue de l'école en tant que deuxième langue.

À l'heure actuelle, il existe des exemples de bonnes pratiques dans toute l'Europe, et la diffusion de ces connaissances pourrait profiter au corps enseignant dans son ensemble. Moyennant une utilisation appropriée, les classes multilingues peuvent déboucher sur une sensibilisation linguistique accrue pour tous, peuvent aider les enfants à apprendre d'autres langues et aussi faire naître chez eux une attitude ouverte et curieuse envers la diversité culturelle.

Cette priorité est axée sur le secteur de **l'éducation formelle** et englobe également le multilinguisme et l'apprentissage des langues dans les établissements **d'enseignement et de formation professionnelle** (EFP).

Les projets ayant été sélectionnés pour le Label européen des langues pourraient inventorier les bonnes pratiques relatives aux établissements scolaires/classes multilingues qui valorisent la diversité et le dialogue interculturel et encouragent le multilinguisme, où la diversité linguistique est utilisée comme ressource pour l'apprentissage des langues, qui favorisent des programmes adaptés de perfectionnement professionnel des enseignants.

Une attention particulière pourrait être accordée aux mesures d'aide aux enfants qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement. Tous les enfants devraient bénéficier de chances égales de se réaliser à l'école, et la maîtrise de la langue d'enseignement est une condition sine qua non à cet égard.

Une société favorable aux langues - l'apprentissage informel des langues

Une «société favorable aux langues» désigne un environnement

social où l'on œuvre en faveur de l'apprentissage des langues et de la compréhension interculturelle et où le multilinguisme est encouragé et considéré comme un élément positif. Les besoins des locuteurs de toutes les langues sont pleinement respectés, et la diversité linguistique est présentée comme un atout pour une société inclusive et pour le développement économique. Chaque communauté en Europe peut devenir plus favorable aux langues en profitant davantage des possibilités qui lui sont offertes d'entendre et de voir d'autres langues, en respectant toutes les langues présentes dans la communauté, ce qui contribue à améliorer l'apprentissage des langues et la sensibilisation interculturelle.

Il existe de nombreuses manières de parvenir à cet objectif: tirer parti des compétences des citoyens plurilingues; l'échange d'étudiants, etc.; utiliser des sous-titres au cinéma et à la télévision; se servir de l'impact des médias pour exposer les citoyens à d'autres langues et cultures; promouvoir des projets axés sur l'apprentissage intergénérationnel ou le tourisme ou encore des projets transfrontaliers, etc.

L'apprentissage informel joue un rôle important dans la promotion d'une société favorable aux langues. L'apprentissage informel constitue le champ le plus important de l'ensemble des apprentissages que chacun d'entre nous intègre jour après jour. L'apprentissage des langues se déroule dans le milieu familial, en regardant la télévision ou en utilisant les médias en ligne, par l'exposition à son environnement, par la lecture de journaux et de livres, en écoutant la radio ou en regardant un film à la télévision ou au cinéma, par des interactions avec des locuteurs d'autres langues ou l'emploi des nouvelles technologies et des ressources en ligne.

Les projets du Label pourraient recenser et encourager ce type de pratiques et de mesures visant à encourager l'apprentissage informel des langues et à promouvoir une société favorable aux langues. Les projets devraient présenter des **moyens innovants d'apprendre les langues de manière informelle à tout âge**. Ils devraient se baser sur les cadres informels et les ressources informelles disponibles, les nouveaux médias, les ressources en ligne, les communautés de pratique, etc.; ils pourraient cibler l'apprentissage en famille ou en communauté ou l'apprentissage intergénérationnel. Les contributions pourraient englober un large éventail d'acteurs: éducation permanente, hôpitaux, prisons, médias, maisons de quartier et musées, autorités locales et régionales.

Plus d'informations ?

www.dri.cfwb.be

www.bruxellesformation.be

www.leforem.be

www.fw-b.be

www.erasmusplus-fr.be

www.ec.europa.eu

Contacts:

Bernadette SCHREUER
(Direction des Relations Internationales)
bernadette.schreuer@cfwb.be | 02/413 29 68

Michel Pierre (Le Forem)
michel.pierre@forem.be

Roberte Van Ranst et Anne Berben (Bruxelles Formation)
Label@BruxellesFormation.be

Annie Lassoie
annie.lassoie@cfwb.be



Label européen des langues

